

Approuvée par le conseil d'établissement le 19 juin 2008

PRÉAMBULE

L'école secondaire De Rochebelle réaffirme, par l'élaboration de cette politique sur l'environnement, sa préoccupation à l'égard des défis auxquels nos sociétés sont confrontées en matière de protection de l'environnement et de développement durable¹. C'est donc les yeux tournés vers l'avenir, consciente de son rôle éducatif et de sa responsabilité sociale, que l'école enchâsse ses actions, déjà très nombreuses, dans un énoncé de principes servant à définir la ligne de conduite adoptée par l'organisation. Cette politique vise à promouvoir, par la sensibilisation et des actions concrètes, la protection de l'environnement. Elle met également en lumière un des domaines généraux de formation de l'école québécoise *Environnement et consommation*, dont l'intention pédagogique est d' « amener l'élève à entretenir un rapport dynamique avec son milieu, tout en gardant une distance critique à l'égard de la consommation et l'exploitation de l'environnement² »

Cette politique s'inscrit dans les valeurs du projet éducatif et la vision de l'école :
« en contact étroit avec sa communauté et ouverte sur le monde, l'école façonne tous ses élèves en de jeunes adultes équilibrés qui s'engagent à bâtir un monde meilleur. Elle sème la graine de citoyens et de citoyennes responsables, de futurs leaders consciencieux ».

PERSONNES VISÉES

La politique s'applique à toute personne se trouvant sur le territoire de l'école pour y étudier, pour y travailler ou pour y tenir une activité. L'école secondaire De Rochebelle s'attend à ce que toute personne qui s'y trouve s'engage à se conduire en citoyen responsable et respectueux de l'environnement.

La politique s'applique également lors d'activités tenues à l'extérieur sous la responsabilité de l'école.

¹ **Développement durable** : C'est un développement qui répond aux besoins du présent, sans compromettre la capacité des générations futures de répondre à leurs besoins, sur la base du respect entre tous les membres de la communauté. C'est un développement respectueux de l'environnement et socialement équitable.

(Commission mondiale sur l'environnement et le développement, 1987)

² Tiré du Programme de formation de l'école québécoise

PRINCIPE DIRECTEUR

L'école compte sur la responsabilisation individuelle et collective de l'ensemble des membres de la communauté.

➤ Responsabilité individuelle :

Au quotidien, l'école s'attend à ce que chaque membre du personnel intègre, dans ses tâches et fonctions, des préoccupations et des responsabilités en matière de protection environnementale. Elle s'attend également à ce que chaque élève intègre ces mêmes préoccupations dans ses devoirs, responsabilités et attitudes.

➤ Responsabilité collective :

L'école s'engage à :

- ✓ Favoriser la mobilisation de l'ensemble des acteurs, notamment par la consultation et l'information;
- ✓ Soutenir la participation, faire connaître et reconnaître les initiatives de tous et chacun;
- ✓ Assurer la pérennité des actions;
- ✓ Renouveler annuellement son adhésion au réseau des établissements verts Brundtland.

ORIENTATIONS ET ACTIONS

La politique comporte 4 orientations. :

- Gestion des matières résiduelles

L'école actualise le principe des **3R-V-E** pour la gestion des matières résiduelles en les traitant dans l'ordre suivant :

- Réduction à la source;
- Réemploi ou Réutilisation;
- Recyclage;
- Valorisation;
- Élimination responsable.

De façon pratique, elle met des efforts à réduire la quantité de déchets à éliminer, principalement le papier, le carton, le plastique, le métal, le verre et le polystyrène.

- **Éducation et sensibilisation**

L'école met en place des moyens pour sensibiliser les élèves ainsi que les membres du personnel aux questions environnementales afin de valoriser l'adoption de comportements écologiquement responsables. Toute action environnementale concrète est accompagnée d'informations et de sensibilisation. À titre d'exemples, ces moyens peuvent être de l'affichage, des conférences, des journées thématiques, des expositions, etc.

La promotion des actions environnementales se fait dans toute l'école ainsi qu'auprès des parents.

- **Amélioration du milieu de vie**

L'école est sensible à la qualité de l'environnement immédiat de l'établissement. Elle coordonne, entre autres, l'aménagement extérieur et la valorisation des terrains (aires de repos, aires de dîneurs, ajout d'arbres).

L'école incite les élèves à conserver le matériel et le mobilier en bon état de même que les lieux propres, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.

- **Gestion écologique de l'établissement**

Achats et approvisionnement : L'école a une préoccupation environnementale relative aux achats qu'elle doit faire. Elle tente, lorsque les produits et les budgets sont disponibles, de s'approvisionner auprès de fournisseurs offrant des produits moins polluants, biodégradables et recyclables (*par exemple, tous les produits utilisés par le personnel de conciergerie seront progressivement remplacés par des produits écologiques*).

Efficacité énergétique : Un programme écoénergétique sera instauré en 2008. Celui-ci visera à bonifier les actions déjà en place en termes de réduction de la consommation d'énergie de l'école de même que l'augmentation de l'efficacité de l'énergie consommée (*les systèmes électroniques de contrôle de la température de même que l'utilisation d'appareils d'éclairage performant sont des exemples d'action dans ce sens*).

Qualité de l'air : Il s'agit d'une préoccupation importante pour la santé et le confort de tous les occupants de l'établissement. L'école, en collaboration avec la commission scolaire, entend respecter et même dépasser les normes du bâtiment en ce qui a trait à la fréquence de nettoyage des conduits de ventilation.

Gestion de l'eau potable : L'école sensibilise ses usagers à une consommation responsable de l'eau potable qui reflète les besoins réels en les encourageant à

diminuer le gaspillage de cette ressource (*un contrôle électronique du débit des urinoirs permet d'évoluer dans ce sens*).

Gestion des produits dangereux : L'école tend à réduire sa consommation de produits dangereux au strict minimum. La gestion de ces produits est confiée, après usage, à des firmes spécialisées qui les traiteront de façon écologique.

Gestion de l'environnement immédiat : L'école n'utilise aucun pesticide ou engrais chimique sur ses terrains.

MISE EN ŒUVRE ET RESPONSABILITÉS

La direction de l'école est responsable de l'application, du respect et de l'évaluation de la présente politique. La direction, avec l'appui du conseil d'établissement, favorise la reconduction du comité *Action Planète*, responsable de l'élaboration d'un plan d'action annuel. Autant que possible, le comité *Action Planète* regroupe des représentants des différents acteurs de l'école.

Le personnel enseignant est invité à intégrer des questions relatives à l'environnement³ et au développement durable dans leurs planifications et projets pédagogiques. Lorsque c'est possible, le comité pourra appuyer ces initiatives.

La mise en œuvre du plan d'action sera facilitée par la disponibilité d'un budget annuel provenant soit de l'école, de partenaires, de subventions ou de commandites.

CONCLUSION

Afin de tendre de plus en plus vers des comportements et une gestion écologiques, le comité *Action Planète* et la direction doivent veiller à conserver les acquis, à poursuivre les actions en place et à en ajouter de nouvelles, toujours dans la perspective d'une progression constante.

La diffusion des actions environnementales de l'école s'avérera utile pour accroître les retombées dans le milieu.

L'école aura réussi un grand pas lorsque chaque personne de l'école aura réellement adopté le slogan du comité *Action Planète* : « Ça commence par toi! »

3 **Éducation relative à l'environnement**

L'éducation relative à l'environnement a pour objectif global de former une population mondiale consciente et préoccupée de l'environnement et des problèmes s'y rattachant, une population qui aura les connaissances, les compétences, l'état d'esprit, les motivations et le sens de l'engagement qui lui permettront de travailler individuellement et collectivement à résoudre les problèmes actuels et à empêcher qu'il ne s'en pose de nouveaux.
(UNESCO)

RÉFÉRENCES

CÉGEP DE L'OUTAOUAIS. *Politique relative à la protection de l'environnement et au développement durable*. <http://www.cegepoutaouais.qc.ca.html>, 12 février 2007.

CÉGEP LIMOILOU, *Politique environnementale*, adoptée le 21 février 2006.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT, *Programme de formation de l'école québécoise*, Enseignement secondaire, Québec : 13-0023-02.